

Dépositaire de l'offre	
Etablissement : Collège Charlemagne	
Adresse :	3 place Henri THOMAS 88600 BRUYERES
Pouvoir adjudicateur :	Secrétaire Générale : Mme Mélanie UNTRAU Email : melanie.untrau@ac-nancy-metz.fr Téléphone : 03 29 50 24 22
Mme Florence THIERY, Chef d'Etablissement E-mail : ce.0880005@ac-nancy-metz.fr Téléphone : 03 29 50 55 33	Professeur organisateur : M. Christophe CAZADE Email : christophe.cazade@ac-nancy-metz.fr
Comptable assignataire : Mme Delphine LEROY	

CHAPITRE I : REGLEMENT DE CONSULTATION / CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 1 : Objet du marché

La présente consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne (Santander -Cantabrie) pour 54 élèves et 5 accompagnateurs du dimanche 31/05/2026 au samedi 06/06/2026 inclus.

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Le présent cahier des clauses administratives et générales

Le cahier des clauses particulières

L'acte d'engagement

Article 3 : Mode et passation du marché

Le présent marché est proposé uniquement au format électronique conformément à l'obligation de dématérialisation des marchés publics en EPLE. La transmission des offres par l'entreprise candidate à ce marché se fera uniquement par la voie électronique. La transmission par voie postale n'est pas admise.

Article 4 : Allotissement

Ce marché n'est pas allotii. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné dans le cahier des clauses particulières. La candidature doit concerner l'ensemble du lot.

A défaut, elle sera automatiquement rejetée.

Article 5 : Période d'exécution – Durée du marché

Les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates mentionnées à l'article 1 de ce règlement. Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'au jour du départ.

Article 6 : Délai de validité des offres

La durée des offres est fixée jusqu'à la fin du voyage.

Article 7 : Modalité de retrait du DCE

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site de l'AJI. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Article 8 : Prix du marché et facturation : contenu et forme

Le devis devra être très détaillé en reprenant les attentes du collège. Les prix seront forfaitaires et exprimés en euros. Le prix total indiqué est un prix global TTC ferme et définitif et comprenant l'ensemble des prestations demandées.

Article 9 : Retards – Pénalités

En cas de défaillance totale ou partielle ou désistement total ou partiel du prestataire retenu entre la signature du contrat et la fin des prestations, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire appel en urgence à tout autre prestataire acceptant d'assurer ces prestations. Le collège demandera au fournisseur d'origine le remboursement des acomptes et du surcout occasionné par le changement de prestataire.

Article 10 : Documents constitutifs au marché

Le fournisseur candidat à l'offre devra fournir les pièces suivantes à la transmission de la proposition :

- L'acte d'engagement daté et signé ;
- Le cahier des clauses particulières paraphé, daté et signé ;
- Le présent cahier des clauses administratives générales paraphé, daté et signé ;
- Un devis ou proposition de prix comme indiqué dans l'article 8 du cahier des clauses administratives générales ;
- Un dossier complet sur le séjour, les prestations et le centre d'hébergement proposés ;
- Un RIB/IBAN complet.

Article 11 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite de transmission des offres, une demande par courrier électronique à l'attention de Mme UNTRAU, Secrétaire Générale, à l'adresse suivante : melanie.untrau@ac-nancy-metz.fr

Article 12 : Présentation des offres

Dossier en langue française qui devra contenir :

Un devis spécifiant le coût global du voyage, ainsi que le prix unitaire par participant (les gratuités éventuelles seront répercutées sur l'ensemble des participants) comprenant au minimum les conditions de transport, l'hébergement, les visites prévues au programme, l'assurance annulation pour le groupe et l'assurance responsabilité civile (RCP) de l'organisateur.

Afin de pouvoir justifier le prix du voyage, chaque visite sera chiffrée.

Les prix seront fermes et sous réserve de changement d'effectifs et de dates.

Autocar :

- Caractéristiques jour/nuit :
- Nombre de chauffeurs (doublage/relais) :
- Eléments de confort :
- Les schémas de conduite avec temps de conduite et de repos des chauffeurs sont envoyés avec le dossier de départ. Les chauffeurs doivent connaître le circuit.

Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie de l'arrêté de l'agrément ou la licence, la copie de la garantie financière.

Article 13 : Transmission de l'offre

Date et heure limites de dépôt des offres : **vendredi 25 avril 2025 – 18 heures**

Forme de l'envoi : dépôt uniquement sur le site de l'AJI (<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche>)

Destinataires : le chef d'établissement, pouvoir adjudicateur, seul habilité à signer les contrats. Les renseignements d'ordre pédagogique sont à voir avec le professeur organisateur du voyage. Les renseignements d'ordre financier et matériel sont à voir avec le gestionnaire de l'établissement

Article 14 : Conditions d'attribution du marché

L'examen des offres sera fait sur les critères d'attribution suivants :

- Vérification des garanties offertes par l'organisme
- Vérification du contenu pédagogique de l'offre (pertinence des activités par rapport au public collégien)
- Vérification de la pertinence de l'offre en matière de transport et d'hébergement

Critères de notation :

- Prix : 50%
- Qualité des prestations : 30%
- Qualité des services associés : 20%

L'offre la mieux classée est retenue.

Article 15 : Conditions de paiement

Conformément à la réglementation en vigueur, le paiement avant service fait de voyages et de séjour est possible dans la limite de 70% du prix du voyage, qui sera payé sous forme de deux acomptes. Le dernier paiement de 30% correspondant au solde du prix du voyage sera effectué après le séjour.

Les factures d'acomptes et de solde devront être déposées sur Chorus Pro.

Les factures d'acomptes ou de solde devront porter les mentions légales suivantes :

- La désignation de la personne publique contractante ;
- Nom et adresse du fournisseur ;
- Numéro de SIRET ou de SIREN ;
- Numéro de compte bancaire ou postal complet (IBAN et BIC) ;
- La dénomination précise de la prestation ;
- Le montant de la TVA ;
- Le numéro de la facture.

Les factures seront libellées obligatoirement en euros.

Le mode de règlement du marché est le mandat administratif avec virement bancaire ou postal dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Article 16 : Contentieux

Le tribunal administratif de Nancy est seul compétent pour traiter des litiges qui pourraient survenir.

Chapitre II : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Transport et hébergement
<ul style="list-style-type: none">• Mode de transport : transport en autocar de tourisme équipé de ceintures de sécurité, de toilettes, d'un microphone et de la climatisation.• Type d'hébergement : Hébergement en familles hôtesses
Programme souhaité
<p>Dimanche 31 mai 2026</p> <p>Départ de Bruyères en soirée</p> <p>Lundi 1er juin 2026</p> <p>Petit-déjeuner à prévoir</p> <p>Arrêt de 9 heures à San Sebastián Promenade le long de la bahía de la Concha Pique-nique tiré du sac Montée au Monte Urgull+ visite musée ¿Visite de l'aquarium ?</p> <p>Arrivée dans les familles</p> <p>Mardi 2 juin 2026</p> <p>Santoña : visite d'une conserverie Bilbao : visite de la ville (organisée par les professeurs) Visite du stade de l'Atlético</p> <p>Mercredi 3 juin 2026</p> <p>Comillas : promenade dans la ville et visite du Capricho ou du Palacio de Sobrellanos Novales : visite de la plantation de citronnier (2h avec dégustation) Altamira : visite du musée et de la reproduction de la grotte</p> <p>Jeudi 4 juin 2026 : Picos de Europa</p> <p>Fuente Dé : téléphérique pour monter au Mirador del cable puis descente sur Espinama (organisée par les professeurs) NB : si la météo ne permet pas la randonnée → matinée à Santander (course d'orientation) Sur la route du retour : visite de la fromagerie Alles à Bejes</p> <p>Vendredi 5 juin 2026</p> <p>Départ des familles</p> <p>Visite de la ville (organisée par les professeurs) ou visite du Parlement Visite du Palacio de la Magdalena Après-midi à El Sardinero</p> <p>Prévoir repas du soir</p> <p>Samedi 6 juin 2026</p> <p>Prévoir petit-déjeuner Arrivée à Bruyères</p>

Détail des prestations

La proposition tarifaire devra comprendre :

- Le transport en autocar de tourisme (équipé de ceintures de sécurité, de toilettes, d'un microphone et de la climatisation) au départ de l'établissement ainsi que les frais de péage, de stationnement et de carburant.
- Séjour en pension complète par personne en familles hôtesses du dîner du lundi 01/06/2026 au déjeuner du vendredi 05/06/2026 (pension complète = diner, nuit, petit-déjeuner, panier repas avec prise en compte des régimes alimentaires particuliers)
- Autres repas :

Petit-déjeuner en cafétéria ou restauration rapide sur autoroute France 01/06/2026

Dîner en cafétéria ou restauration rapide sur autoroute France 05/06/2026

Petit-déjeuner en cafétéria ou restauration rapide sur autoroute France 06/06/2026

- Accompagnement des élèves par les familles hôtesses jusqu'aux points de rendez-vous
- La gratuité pour le ou les conducteurs
- L'assistance d'un correspondant local sur place avec une permanence 24h/24, 7 jours/7
- Pour les visites et les sorties : La réservation des sites et musées, les entrées des sites et musées, les visites guidées pour le groupe
- Si prestation à payer sur place : prévoir une enveloppe (ou une carte bancaire) à remettre aux enseignants organisateurs
- L'assurance responsabilité civile
- Une assurance annulation Individuelle + Groupe couvrant notamment les annulations liées aux interdictions gouvernementales et académiques (y compris COVID) – les conditions de l'assurance annulation devront être détaillées.
- La mention obligatoire « Prix garantis jusqu'au déroulement du voyage »

NOTA : L'établissement se réserve la possibilité d'annuler le projet si la constitution du budget nécessaire à l'organisation du voyage se révèle impossible.